

3

Population wallonne

Affinités de comportement

Affinités socio-culturelles

Affinités politiques

Enracinement et migrations

Affinités socio-culturelles

Problématiques socio-économiques

Pistes d'interpellation

Cadre environnemental

Cadre institutionnel

Territoires d'action et outils de gestion

Esquisses de synthèses en contours flous

Langues régionales endogènes

◆ Analyse

Le langage est un outil de communication organique, en constante évolution. Les frontières proposées sur la carte entre les différents idiomes régionaux ne peuvent donc être considérées comme absolues. Ces parlers relèvent du domaine *roman* (champenois, gaumais, picard, wallon) ou *germanique* (francique limbourgeois, francique mosellan ou luxembourgeois).

Le wallon :

Le wallon est un idiome du groupe des *parlers d'Oïl* dont fait partie le français. Il est employé dans la plus grande partie de la Belgique romane ainsi qu'en France, dans le couloir de Givet/Revin. Le wallon, issu du latin et d'emprunts germaniques, s'inscrit dans une sorte de quadrilatère d'environ 150 km de côté, qui correspond à peu près aux limites de la partie romane de l'ancien diocèse de Liège. A l'intérieur de cette entité, quatre distinctions ont été établies à partir de critères phonétiques et morphologiques : ouest, centre, est et wallon ardennais.

Le picard :

Le picard est parlé dans la moitié ouest de la province de Hainaut ainsi qu'en France, dans les régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Il est issu du bas-latin. Les invasions germaniques du 5^e siècle, accompagnées d'une présence fran-

que plus nombreuse et plus longue qu'ailleurs, ont contribué à son originalité par rapport aux langues voisines et en particulier au français.

Le gaumais :

Le gaumais (ou lorrain) est né sur les territoires antérieurement romans de l'évêché de Trèves.

Le champenois :

Le champenois trouve son origine dans l'extension de l'évêché de Reims.

Le francique mosellan :

Il s'agit d'un idiome issu de la langue plus couramment appelée le *Platt*. Cette langue, venue il y a 15 siècles avec les Francs, est bien différente et plus ancienne que l'allemand. Elle est parlée aujourd'hui dans une petite partie de la Wallonie, mais également en France dans plus de la moitié du département de la Moselle, en Allemagne (Sarre, Rhénanie-Palatinat,..) et au Luxembourg.

Le francique limbourgeois :

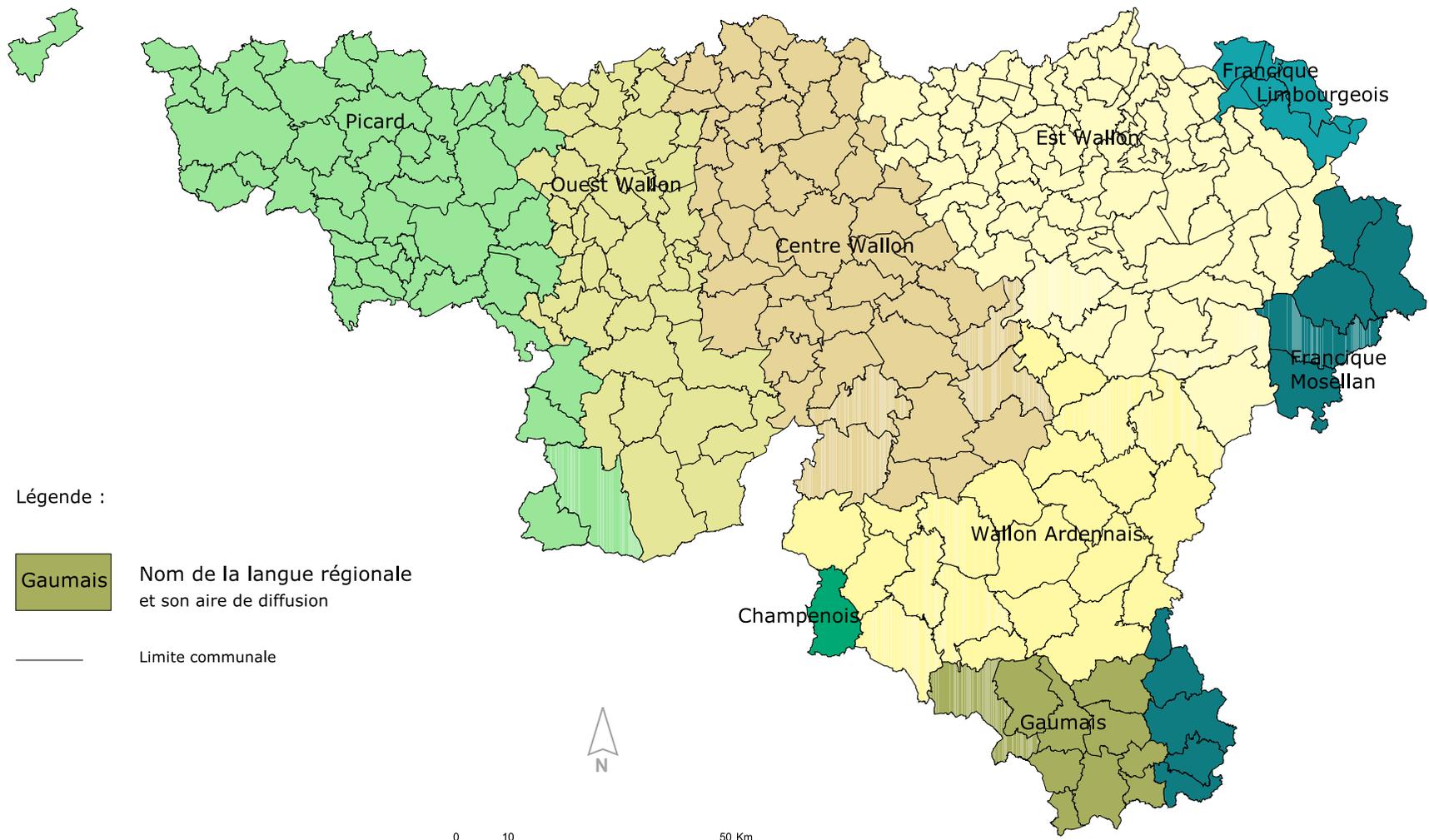
Il s'agit d'une langue régionale se rapprochant du néerlandais et de l'allemand. Dans toute la région des cantons germanophones, de nombreux sous-dialectes sont utilisés.

◆ Réflexions

Cette carte intègre des paramètres liés au vécu et au sentiment d'appartenance. Parfois difficiles à identifier et à quantifier, ceux-ci jouent cependant un rôle important dans la réussite des coopérations. Par le décret du 24 décembre 1990, la Communauté française reconnaît – à côté du français, comme langue officielle – ces langues régionales endogènes. Pour la Communauté française, ces langues régionales constituent à la fois un patrimoine linguistique qui mérite d'être protégé ainsi que des outils de communication et d'expression qui sont dignes d'être promus. Cette reconnaissance est importante et s'inscrit d'ailleurs dans une tendance plus généralisée à l'échelle européenne. En effet, parallèlement à l'élargissement de l'Europe et – plus généralement – à la «mondialisation», de nombreux mouvements régionalistes voient le jour. Autrefois dénigrées ou associées par les classes dirigeantes aux couches populaires, les langues régionales connaissent donc un regain d'intérêt, surtout du point de vue culturel et identitaire. Chez nous, ce regain d'intérêt se traduit dans des diverses formes d'expression actuelles : musique (rock, jazz), théâtre, bande dessinée, sites internet, etc. Même si la pratique réelle de ces langues régionales reste marginale, ces formes d'expression contemporaines témoignent d'une volonté de toucher les nouvelles générations.

Il est important de noter que tous ces idiomes régionaux sont transfrontaliers. Reflets de l'histoire, ils témoignent de communautés culturelles plus anciennes qui peuvent servir de support à certaines coopérations transfrontalières.

Langues régionales endogènes



Source des données : Communauté française

CPDT Réalisation : M-E Ronveaux (IGÉAT - GUIDE)

Télévisions régionales

◆ Analyse

Le découpage des aires de diffusion des télévisions régionales correspond partiellement aux découpages administratifs (arrondissements et provinces) : c'est le cas pour les arrondissements de Verviers, Mons, Tournai et Ath, l'entité Liège-Huy-Waremme, Dinant, Philippeville. La province du Luxembourg est entièrement couverte par *TVLux*, le Hainaut occidental par *NO télé*. La commune de Villers-la-Ville est rattachée à Charleroi via *Télesambre*. *Antenne centre* se partage entre les arrondissements de Soignies et de Thuin, et une petite entité autour de Gembloux, à cheval sur le Brabant et le Namurois, bénéficie d'une télévision régionale : *Canal Zoom*.

Bien que cette situation ne soit théoriquement pas autorisée par le décret de 1987, certaines communes réceptionnent deux télévisions régionales. Cela peut signifier que des zones distinctes du territoire communal reçoivent chacune une chaîne de télévision, ou bien qu'à certains endroits, il soit possible de capter deux chaînes. Plusieurs phénomènes sont à l'origine de cette situation : soit il s'agit d'un héritage datant de l'époque des premières diffusions, soit d'une conséquence des capacités techniques des organismes télédistributeurs. Cela semble être le cas pour Havelange, Somme-Leuze, etc.

La situation de certaines communes de la Basse-Sambre (Fosses, Mettet, Sambreville, etc.), qui peuvent percevoir à la fois *Canal C* et *Télesambre*, est un peu différente. Officiellement couvertes par *Canal C* en raison de leur appartenance à l'arrondissement de Namur, ces communes reçoivent depuis longtemps *Télesambre*, au départ d'ailleurs pour des raisons techniques. Cette situation de fait perdure aujourd'hui car elle semble satisfaire l'audience de ces communes, qui – d'un point de vue culturel – se sentent également attachées à la région carolorégienne.

◆ Réflexions

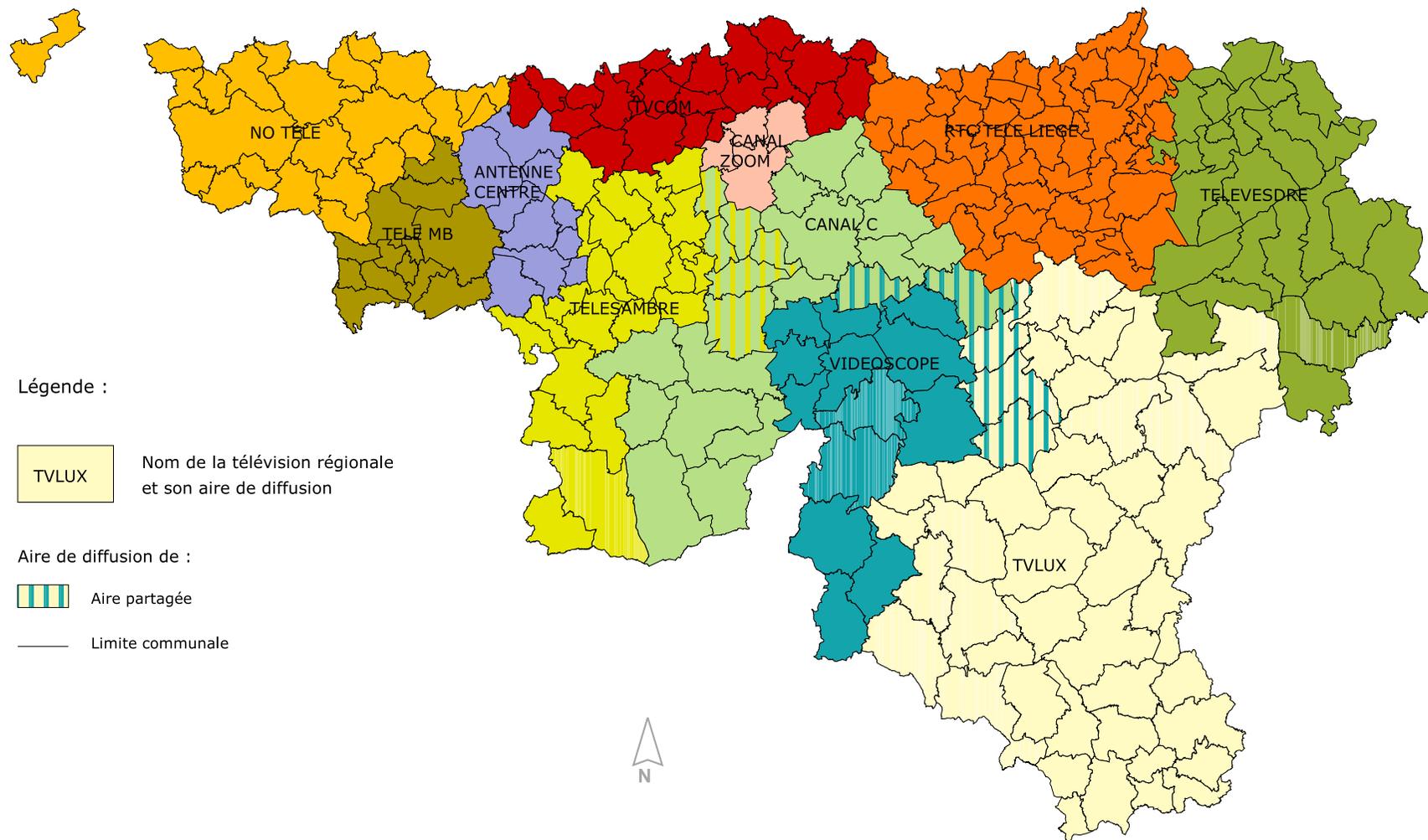
Les télévisions régionales, de proximité, ont pour objet de faire écho à tout ce qui concerne les problèmes et les activités des citoyens qui leur sont proches. Elles doivent viser dans leur programmation l'information et l'animation locale, le développement culturel et l'éducation permanente. Le lancement des télévisions régionales s'est fait très progressivement. Au départ, des projets modestes, au rayonnement confiné, ont vu le jour. Par la suite, chacune de ces télévisions s'est peu à peu étendue sur un territoire qui s'est défini en fonction de plusieurs critères : les réseaux de distribution disponibles, les capacités budgétaires et la réalité socio-culturelle.

Lors de la reconnaissance de ces télévisions par la Communauté française en 1987, le territoire initialement dévolu à chacune correspondait à son arrondissement administratif. Des modifications étaient cependant possibles «en considération de la superficie de l'arrondissement, de la population de celui-ci, des possibilités d'audience et d'acheminement des programmes». Le gouvernement pouvait également autoriser à «déborder les limites strictes de l'arrondissement administratif en fonction de caractéristiques culturelles communes à la population d'un ou deux arrondissements contigus à condition qu'une autre télévision locale et communautaire de la Communauté française ne couvre pas la zone considérée³». L'apport dans le décret de ces diverses nuances explique partiellement la situation actuelle, qui – on l'a vu – est assez éloignée d'un découpage par arrondissement stricto sensu. L'absence de moyens financiers a également limité le nombre de télévisions régionales, car plusieurs projets (pour les arrondissements de Huy et Dinant notamment) n'ont jamais pu voir le jour.

L'introduction progressive de financements privés – et donc de la publicité – ainsi que l'élargissement futur des zones de diffusion vont sans doute peu à peu modifier l'apparence et la lecture de cette carte. Il faudra sans doute y voir un découpage davantage commercial que strictement culturel.

³ Décret sur l'audiovisuel, 17 juillet 1987.

Télévisions régionales



Sources des données : Communauté française, télévisions régionales, sites internet

CPDT Réalisation : M-E Ronveaux (IGÉAT - GUIDE)

Presse gratuite

◆ Analyse

La distribution des hebdomadaires régionaux gratuits est assurée principalement par deux grands groupes : le *Groupe Vlan* et le *Groupe+*.

La quasi intégralité du territoire wallon est couverte par chacun de ceux-ci. Parmi les découpages associés au secteur socio-culturel, celui de la presse gratuite est celui qui présente le niveau le plus fin de découpage, puisque l'on recense 36 journaux pour le *Groupe Vlan*, et plus d'une quarantaine pour le *Groupe+*. Ces journaux faisant la promotion d'événements locaux et d'achats relativement courants, il s'agit assez logiquement de zones de distribution plutôt étroites, excepté pour les régions de faible densité de population (cf. *La Lorgette – Vlan – par exemple*). Ces cartes pourraient donc être considérées comme des cartes de synthèse des pôles «commercio-culturels» locaux.

◆ Réflexions

Le *Groupe Vlan* et le *Groupe+*, bien que concurrents, ont organisé la répartition spatiale de leurs journaux en fonction de critères partiellement similaires qui peuvent être utiles dans le cadre de cet atlas. En effet, pour comprendre la structure de ces découpages, il faut en connaître la genèse et garder à l'esprit qu'ils résultent d'une série de phénomènes d'ordre divers : historiques, économiques, culturels, commerciaux et techniques.

Au départ, les deux groupes financiers ont racheté à une série de petits éditeurs locaux leur gazette hebdomadaire. Ces petits éditeurs avaient eux-mêmes défini leur zone de distribution en fonction de critères propres, qui incluaient leur connaissance de la région, la disposition des voies de communication et les habitudes des consommateurs. Il s'agissait donc de critères subjectifs mais issus de la base, et définis par des personnes du «terroir».

Les groupes repreneurs ont *a priori* conservé ces découpages, mais les ont remodelés en fonction de critères économiques de deux natures : d'une part ils s'organisent pour supprimer progressivement les doublons (c'est-à-dire une couverture double ou triple d'une même région),

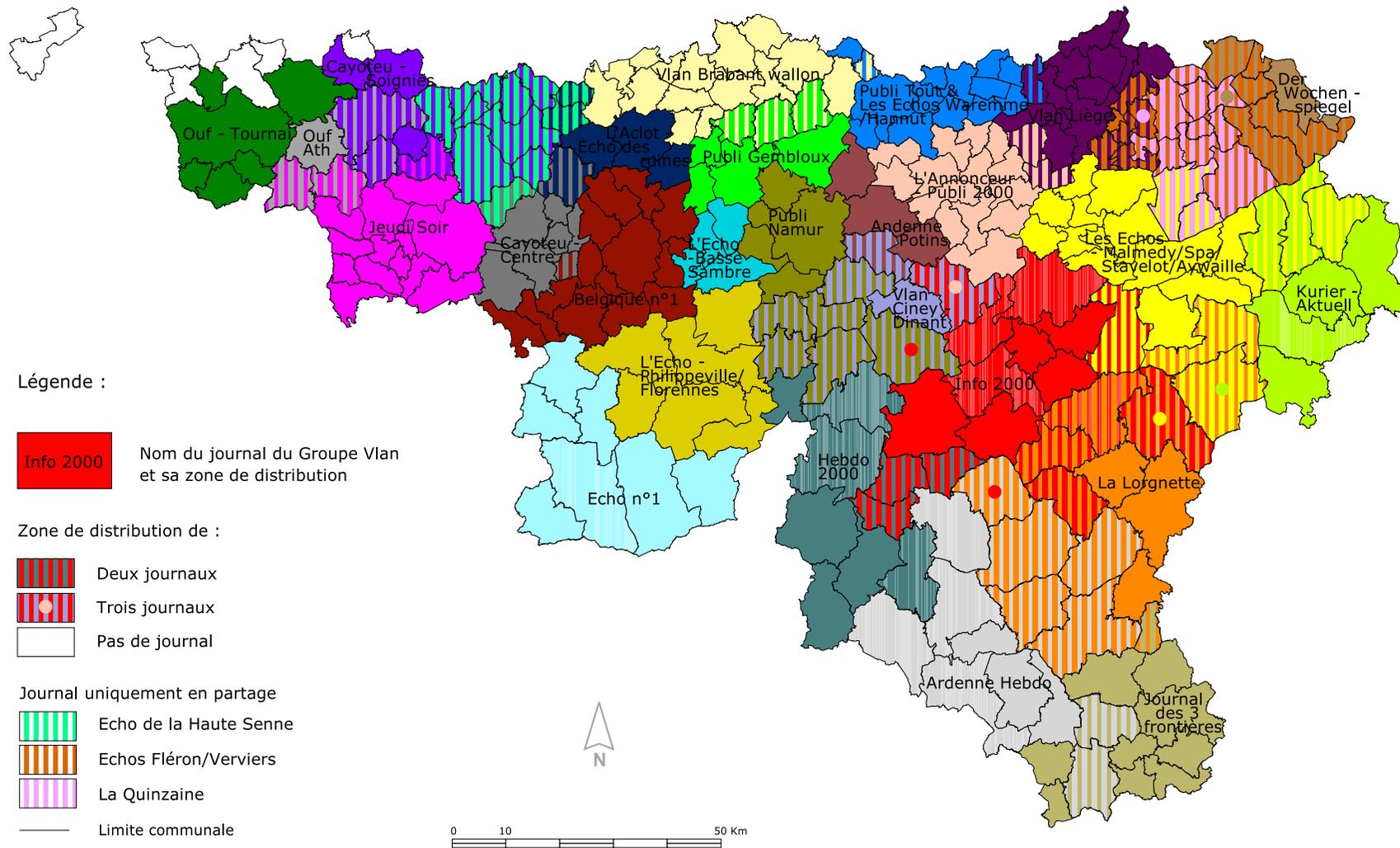
d'autre part ils intègrent en permanence des critères commerciaux issus de la base, que ce soit par leurs propres rédacteurs locaux ou par les commerçants eux-mêmes. La mise à jour de leurs zones de distribution s'effectue donc très régulièrement.

Il existe également une masse critique dans la production des journaux autour de laquelle les intérêts des consommateurs (sentiment de proximité) et des éditeurs (rentabilité de la production) sont conciliés.

Même si cette taille optimale n'est pas identique pour chaque groupe de distribution, ni même nécessairement atteinte dans toutes les zones de distribution, les éditeurs tendent vers celle-ci, ce qui a pour conséquence un découpage relativement homogène en termes de foyers concernés.

Il est important de rappeler que ces journaux ne sont pas achetés par la population. Leur distribution reflète donc des entités culturelles non pas *vécues* par les populations, mais bien *identifiées* comme telles par des commerçants et des groupes financiers. Ces découpages sont donc l'expression en réalité de marchés potentiels, fondés sur un sentiment supposé d'appartenance et de proximité.

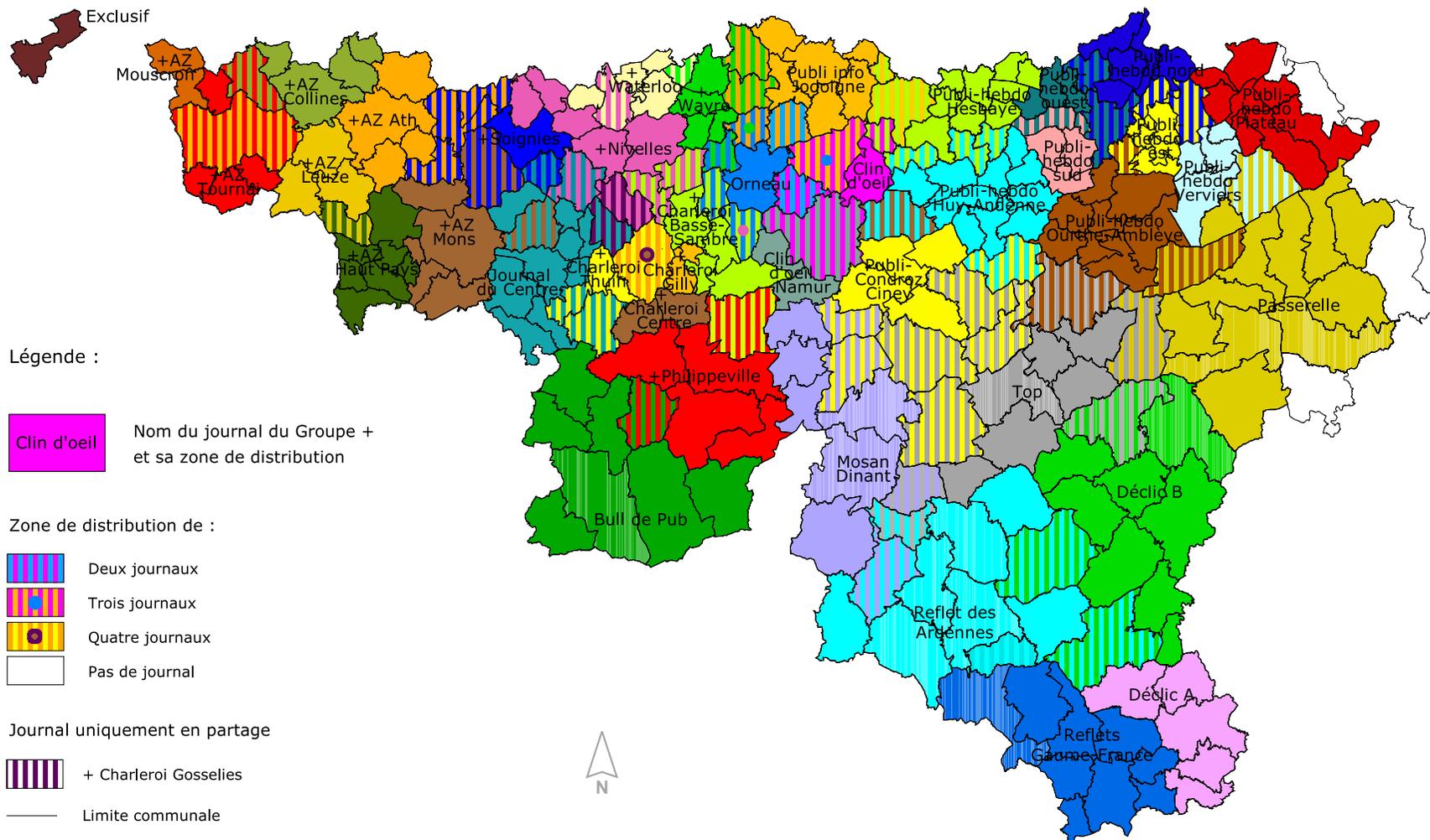
Presse gratuite : Groupe Vlan



Source des données : site internet du Groupe Vlan

CPDT Réalisation : H. Barthe Batsalle et C. Neuray (CREAT et IGEAT- GUIDE)

Presse gratuite : Groupe +



Source des données : Groupe +, 2002

CPDT Réalisation : M-E Ronveaux (IGAT - GUIDE)

Centres culturels

◆ Analyse

L'analyse porte sur les coopérations supracommunales au départ des Centres culturels (C.C.) reconnus par la Communauté Wallonie-Bruxelles. Cette reconnaissance est importante dans la mesure où elle est subordonnée à certaines conditions de collaboration entre C.C. Régionaux (C.C.R.) et C.C. locaux (C.C.L.). Les Centres culturels ont, par décret, pour mission de rayonner sur leurs arrondissements administratifs. En pratique, la situation est plus complexe et nuancée.

Différentes collaborations supracommunales ont pu être mises en évidence : les affiliations des communes aux C.C.R., qui leur permettent de bénéficier d'animations culturelles moyennant une rétribution au prorata du nombre d'habitants, les affinités concrétisées par l'une ou l'autre convention et les collaborations informelles, signalées comme privilégiées mais sans cadre administratif particulier.

Affiliations

La carte montre de grandes disparités dans le recrutement des communes : certains arrondissements présentent une couverture quasi intégrale de communes affiliées (ex. : Court-Saint-Étienne, Marche, Namur), tandis que d'autres, beaucoup moins (ex. : Tournai). Bien que ces affiliations constituent un bon indice d'un réseau de collaborations entre communes, il ne faut pas oublier le fait que certains C. C. R. privilégient les collaborations directes avec les centres culturels locaux, plutôt qu'avec des interlocuteurs communaux.

Conventions

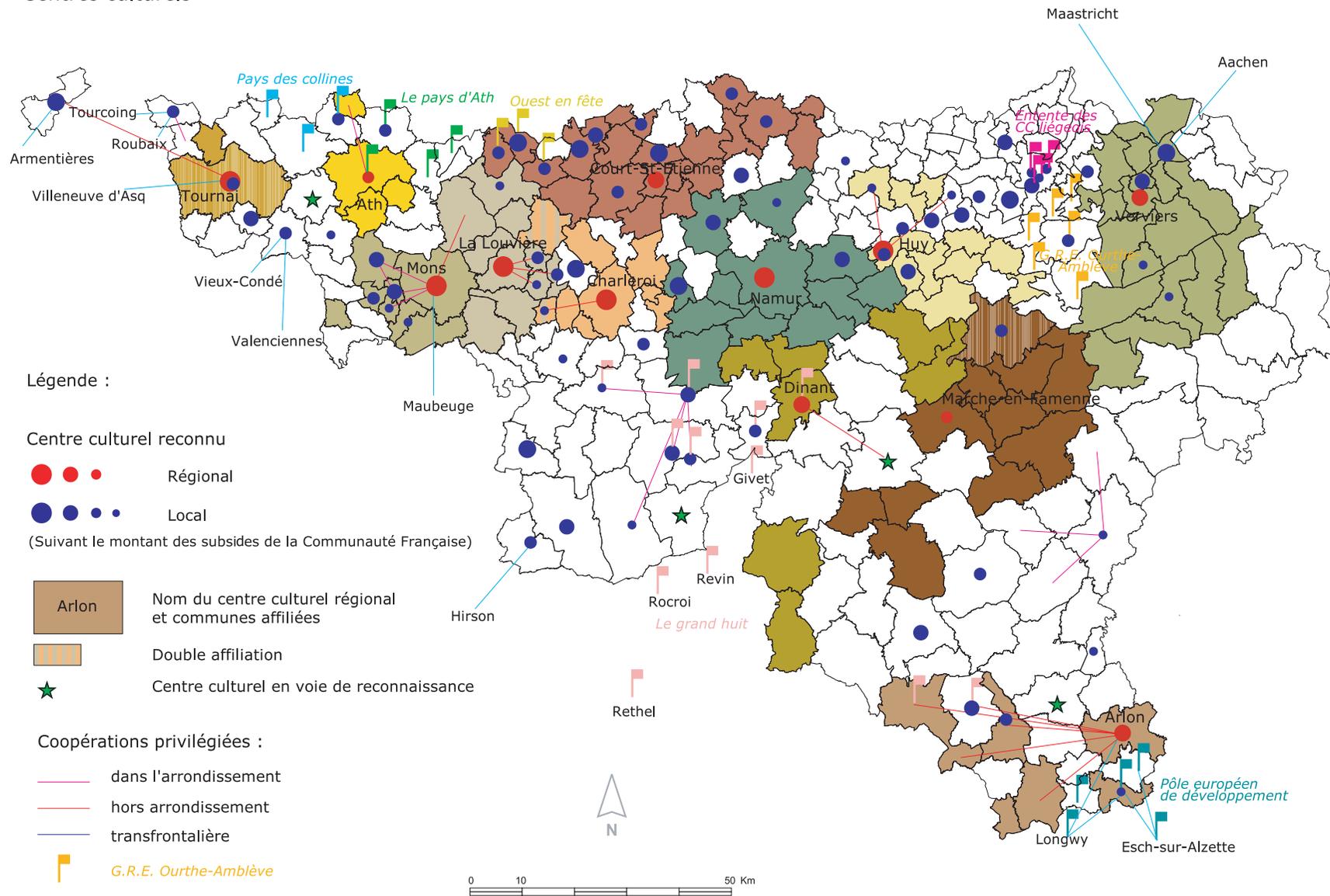
Une série de conventions réunissant plusieurs centres culturels ont été conclues çà et là, mettant en évidence des collaborations marquées par une cohésion, une solidarité plus prononcées. Cette appartenance s'inscrit parfois dans

une mouvance plus vaste qui soutient alors des entités économiques, touristiques ou paysagères. C'est le cas pour le C.C.L. du «Pays des Collines», qui a une action locale et transcommunale et dont l'axe majeur est de travailler au renforcement de l'identité positive «Pays des Collines». C'est le cas également du C.C.L. de Sprimont, dont l'activité s'inscrit dans le cadre du *Groupement de Relance Économique de la Vallée de l'Ourthe-Ambève*, mouvement qui forge son identité locale et régionale autour de la réalité socio-économique. Il existe également des conventions de nature transfrontalière (Arlon, Welkenraedt, Tournai) qui s'inscrivent souvent dans le cadre de projets européens, comme Interreg, Eurégio, etc.

Affinités de terrain

Enfin, quelques affinités informelles ont été mentionnées – de manière non exhaustive cependant – traduisant des liens intéressants dans le cadre des solidarités supracommunales.

Centres culturels



Légende :

Centre culturel reconnu

- Régional
 - Local
- (Suivant le montant des subsides de la Communauté Française)



Nom du centre culturel régional et communes affiliées



Double affiliation



Centre culturel en voie de reconnaissance

Coopérations privilégiées :

- dans l'arrondissement
- hors arrondissement
- transfrontalière
- └ G.R.E. Ourthe-Ambièvre

Source des données : Centres culturels, janvier 2001

CPDT Réalisation : M-E Ronveaux (IGEAT- GUIDE)

◆ Réflexions

Théoriquement, chaque Centre culturel régional rayonne sur son arrondissement et collabore avec les Centres culturels locaux. En pratique, le découpage en arrondissement ne reflète pas nécessairement les affinités culturelles observées «in situ», soit parce que ces arrondissements recouvrent des entités de plus petite taille, à l'identité forte, soit parce que il y a un déficit dans le tissu des C.C., et que les collaborations se développent au-delà des limites administratives. On observe d'ailleurs une distribution inégale des centres culturels sur le territoire wallon, la partie sud étant nettement moins couverte que la partie nord, ce qui se comprend aisément si l'on pondère par le volume de population concerné. Certains arrondissements ne possèdent d'ailleurs pas de C.C.R. : Philippeville, Bastogne,... Ceci influence la structuration du tissu coopératif car la présence d'un C.C.R polarise les relations et favorise les contacts. C'est dans le Hainaut que le découpage administratif semble le moins approprié à la réalité de terrain, mais c'est également dans cette région que se sont déjà mises en place des structures plus conformes aux affinités locales.

Dans les zones non polarisées par un C.C.R. (comme dans le sud des provinces du Hainaut et de Namur), certaines petites communes limitrophes développent volontiers des contacts avec les voisins français, parfois plus aisément qu'avec leurs partenaires belges. Les C. C. L. de ces régions non polarisées exercent leurs activités essentiellement sur des petits territoires ruraux. Cependant, dans l'arrondissement de Philippeville, une volonté de mettre en place un réseau cohérent et solidaire entre C. C. L. semble émerger peu à peu, et ceci malgré l'absence de C. C. R.

En conclusion, il apparaît qu'une bonne couverture de C.C. favorise la mise en place de collaborations supracommunales, et que celles-ci sont d'autant plus fortes qu'elles reflètent et participent à un sentiment d'appartenance plus global, que ce soit sur le plan agro-géographique, socio-économique, touristique, etc. Les C.C. peuvent ainsi contribuer à la mise en place de «réseaux socio-culturels» reprenant également des activités liées au tourisme, à la valorisation du patrimoine (bâti et naturel) et à l'identité locale et régionale en général.

Associations d'environnement

◆ Analyse

La carte montre les associations membres d'Inter-Environnement Wallonie qui ont une aire de vigilance regroupant au moins trois communes. Ces associations sont surtout présentes en province de Hainaut, du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg.

La province de Namur a peu d'associations regroupant au moins trois communes. Ceci s'explique par le fait que les associations qui y sont actives le sont surtout aux échelles de la Région wallonne, de la Communauté Wallonie-Bruxelles et/ou de la Communauté germanophone qui ne sont pas représentées sur la carte puisqu'il s'agit ici d'appréhender la coopération supracommunale, dans le domaine associatif et environnemental. Ainsi, par exemple, Ardenne et Gaume, basée à Namur, gère des réserves naturelles sur l'ensemble du territoire wallon (dont 11 communes namuroises).

La fédération des associations d'environnement (IEW⁴) a été créée en 1974 sous forme d'a.s.b.l. par une dizaine d'associations d'environnement. La fédération en réunit aujourd'hui plus de 125, actives dans des domaines assez variés : conservation de la nature, aménagement du territoire, pollutions industrielles, agriculture, transports, patrimoine, éducation... Elle a pour objectif prioritaire «que l'environnement s'intègre progressivement, dans une perspective de développement durable, comme une dimension incontournable de toutes les politiques sectorielles». Pour ce, elle agit principalement en direction des instances régionales et fédérales. Elle se veut un espace de dialogue avec ses interlocuteurs.

Les actions d'IEW sont diverses : échange d'information entre associations, présence sur le terrain, réactions critiques par rapport aux événements de l'actualité, sensibilisation à l'environnement, propositions légales et réglementaires, promotion de nouvelles pratiques et de partenariats, tels les contrats de rivières ou les PCDN, construction d'un réseau de solidarités, etc.

◆ Réflexions

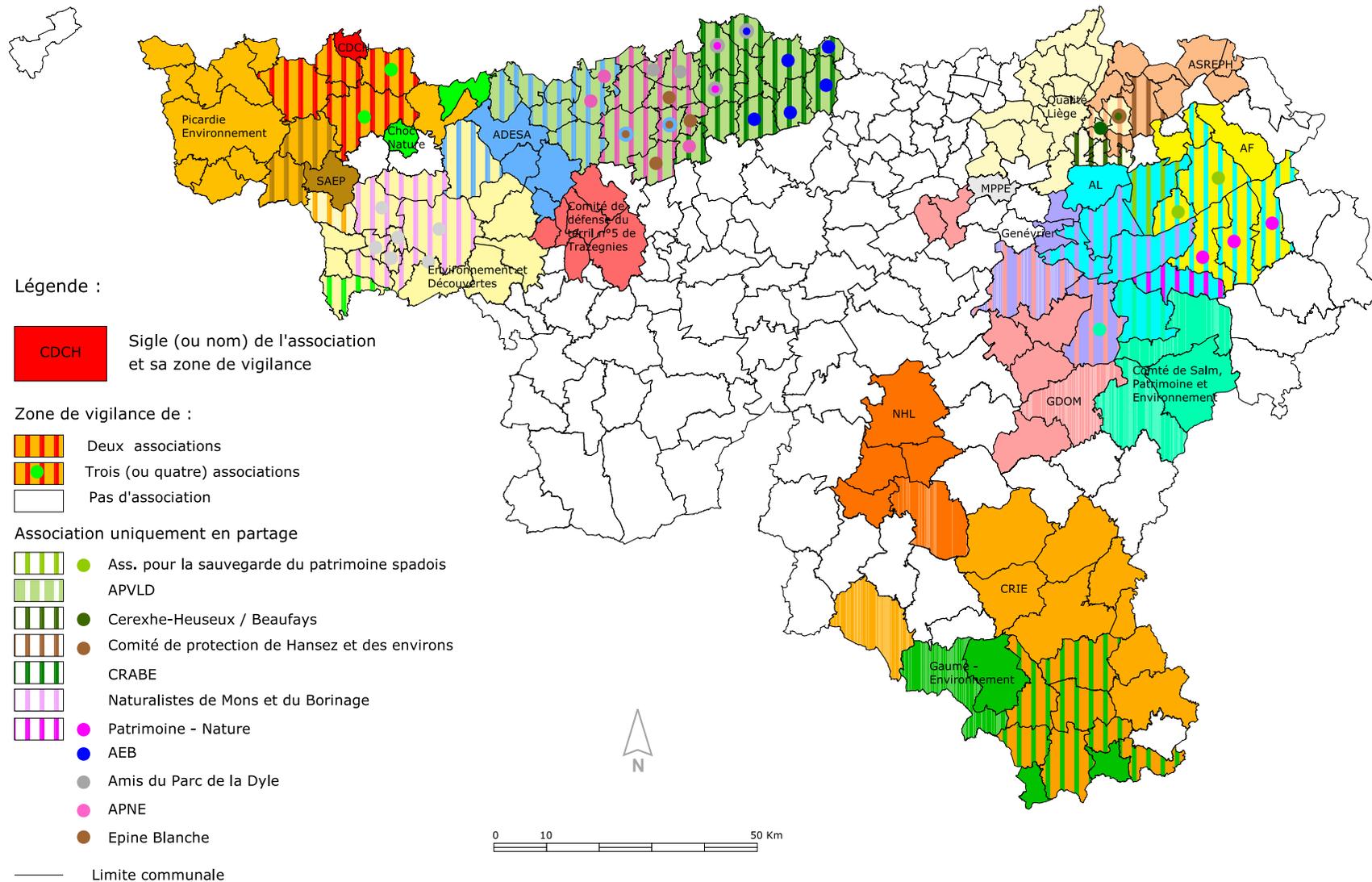
Il faut souligner que les associations membres d'IEW dépassent l'échelle communale pour la gestion au quotidien des objectifs qu'elles se sont fixés. Elles participent à leur manière et avec leurs pratiques à l'illustration d'aires d'affinités de la Région wallonne.

Au travers de ces associations, nous retrouvons des sentiments d'attachement, de reconnaissance et d'appropriation de territoires sous-régionaux (à titre d'exemple : les Amis du Parc de la Dyle, Picardie Environnement, Comité pour le Développement durable des Collines par ses Habitants).

Cette organisation en sous-territoires repose sur la libre volonté d'association et de coopération entre groupes d'habitants de communes voisines afin de représenter, de défendre divers intérêts.

⁴ Site internet d'IEW, 2001

Associations d'environnement



Source des données : Inter-Environnement Wallonie - carte des membres et organismes associés, mai 2002

CPDT Réalisation : H. Barthe Batsalle et C. Neuray (CREAT et IGEAT - GUIDE)

Sigles des associations d'environnement mentionnés sur la carte

AEB	Action Environnement Beauvechain
ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la Vallée de la Senne et de ses Affluents
AF	Amis de la Fagne (les)
AL	Ardennes Liégeoises
APNE	Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement dans les Ardennes Brabançonnaises
APVLD	Association pour la Protection des Vallées de la Lasne et de la Dyle
ASREPH	Association pour la Sauvegarde et le Respect de l'Environnement du Pays de Herve
CRABE	Coopération Recherche et Animation du Brabant wallon de l'Est
GDOM	Groupe de Découverte et de Défense de l'Ourthe Moyenne
MPPE	Mouvement pour la Protection et la Promotion de l'Environnement
NHL	Naturalistes de la Haute-Lesse (les)
SAEP	Sauvegarde et Avenir de l'Environnement du Péruwelz
CDCH	Comité pour le Développement durable des Collines par ses Habitants
CRIE	Centre Régional d'initiation à l'environnement de Habay

Le SDER ne traite pas des aspects culturels sous l'angle abordé ici (il le fait en matière de patrimoine par exemple), mais il faut rappeler que notre approche vise, au-delà de la prospective culturelle proprement dite, à déterminer des aires d'affinités des populations.

Le CAW aborde ces aspects dans le cadre de politiques sectorielles, «en concertation avec la Communauté Wallonie-Bruxelles, pour développer le secteur des industries culturelles» (p. 88). Il traite aussi du patrimoine, des «témoins naturels et construits de l'histoire qui participent à (l')identité culturelle (de la Wallonie)» et qu'il faut valoriser comme image extérieure, potentiel touristique et outil de requalification des espaces publics (p. 95).